

CR du CHSCTA extra-ordinaire du 29/09/2020 en présence de M le recteur

Déclaration liminaire FSU au Comité Hygiène Sécurité, Conditions de Travail du 29 septembre 2020 lue par JP LAUGIER secrétaire du CHSCTA de Nice et membre FSU.

La déclaration porte sur un certain nombre de questions.

Réponses de l'administration :

M Le Recteur répond déjà à la liminaire en saluant l'engagement des personnels dans le respect du protocole ce qui, selon lui, explique que les valeurs de contamination à la COVID19 soient relativement réduites :

Chiffre du 28 septembre 2020

Sur 373 000 élèves 617 cas covid +

Sur 35 960 personnels 126 cas Education Nationale et 55 cas hors Education Nationale

3 classes fermées (1 maternelle dans les AM et 2 classes de lycée).

Nous sommes en alerte rouge mais les taux d'incidence pour 100 000 habitants diminuent (130 à 110 aujourd'hui dans les AM).

Les masques:

Dans les établissements, les personnels doivent avoir reçu chacun 5 masques lavables emballés (contrairement à ce qui s'est passé à la rentrée scolaire). Ces masques répondent à tous les critères. Le haut conseil de la santé publique, à la page 3 de la FAQ, le préconise dans le cadre scolaire pour la protection des personnels.

Pour le 1^{er} degré, les circonscriptions ont reçu les masques et ont dû s'organiser pour les livrer aux écoles, ce qui a posé de nombreux problèmes à la fois, dans la quantité par personnel mais aussi dans le délai d'acheminement.

Des masques de taille XS seront prévus pour les enfants en cas de suspicion de COVID.

Personnels vulnérables : les masques sont conformes aux normes (chirurgicaux type 2), ils ont été reçus par paquets de 50. Une nouvelle commande a eu lieu, livraison au retour des vacances d'automne.

Masques transparents : la dotation n'est pas encore arrivée et elle ne concernera que les personnels encadrant des enfants relevant de la MDPH. Rien n'est prévu ni pour les enseignants de maternelle ni pour les professeurs de langue.

Pour les personnels malentendants rien de prévu non plus...

La FSU rappelle néanmoins les difficultés pédagogiques et physiologiques liées à enseigner avec un masque.

En cas d'incompatibilité du port du masque avec une pathologie quelle qu'elle soit, le personnel doit se mettre en arrêt maladie ordinaire. Ce qui implique une perte de salaire.

Imputabilité au service de la COVID19 :

Un arrêté est paru le 14 septembre au journal officiel, cet arrêté reconnaît pour certaines missions la possibilité de faire passer en maladie professionnelle pour les collègues ayant

contracté la covid 19 (Activités de soins et de prévention auprès des élèves et étudiants des établissements d'enseignement.). La FSU continue de demander que ce soit possible pour tous les personnels. Pour le moment, nous sommes dans l'attente de la mise en œuvre de ce décret.

Cas Contact :

L'évolution du protocole n'a sans doute échappé à personne. La gestion n'a pas été la même en fonction des chefs d'établissement ou des circonscriptions.

La FSU demande qu'une communication du Recteur à l'attention de tous les personnels soit faite afin d'expliquer où nous en sommes aujourd'hui dans la gestion des cas COVID19 positifs et des cas contacts.

M Martin rappelle l'existence de la FAQ et indique les pages 6, 7, 8 plus les fiches synthétiques. Il se propose néanmoins de synthétiser la démarche lors d'un cas détecté :

Le directeur ou le chef d'établissement recense les cas contacts, en informe la DSDEN qui, en lien avec le médecin du rectorat, transmet une liste à l'ARS. L'ARS statue et saisit alors l'assurance maladie qui envoie un courrier à chaque cas contact pour qu'il se fasse tester. Ce courrier sert de certificat d'isolement.

Un personnel, cas contact dans sa sphère privée, en attente de test ou de résultat est en situation d'isolement ; son médecin traitant doit lui délivrer un certificat d'isolement. Le ministère de l'Education Nationale a demandé au conseil de l'ordre des médecins de rappeler cette consigne.

Les personnels des établissements concernés seront informés.

Réunions /formation :

Elles doivent pouvoir se tenir le plus possible en présentiel pour assurer des échanges de meilleure qualité. On peut dans certains cas privilégier le distanciel mais cela doit être exceptionnel.

Indemnité/frais de confinement :

Le recteur attend une réponse nationale et reviendra vers nous dès qu'il l'aura. Il pense à une « prime d'équipement » ou « une prime numérique » qui devrait arriver mi-octobre.

La charte numérique :

Suite à des remontées du terrain, la FSU demande de réactiver la charte numérique. La surcharge d'informations doit être évitée et la vie personnelle des agents ne doit pas être oubliée.

Suite à nos remontées des établissements, le Recteur nous a demandé de signaler tous les problèmes que vous rencontrez dans les structures ; N'hésitez pas à contacter vos élus FSU.